

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2010

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION - (n° 2297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Lefrand et Mme Levy

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« officiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.